



Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 04 octobre 2005

PRESIDENT : M. Etienne PINTE

Sont présents :

Mme Michèle BROSSARD, M. Daniel MERTIAN de MULLER, M. Jean-Jacques LASSERRE, M. Patrick CONFETTI, M. Jean-François PEUMERY, M. Philippe LAVAUD, M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN, M. Hervé HOCQUARD (à partir de la délibération n°2) Mme Marie-Paule DELMAS (représentante de M. HOCQUARD), M. Alain RUBY, M. Georges DUTRUC-ROSSET, Mme Martine BOULET (représentante de M. Jean-Marc LE RUDULIER), M. Jean-Claude BOSONNET, Mme Dominique CONORT, M. Alain DELLAC (représentant de Marc BODIN), M. Jean-Paul MASSON, M. Bertrand DEVIENNE, M. Philippe LEQUAIN, M. Jean-Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, Mme Gaétane DESJARDINS, M. Jean Martel PICUT, Mme Caroline FRAUDEAU (représentante de M. Claude BANCILHON), M. Thierry LEGIRET, M. Alain FONTAINE, M. Gérard MEZZADRI, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Pierre LESTRADE.

Absent(s) excusé(s)

Mme Monique LE SAINT pouvoir à M. Jean Paul MASSON

Secrétaire de séance M. Gilles PANCHER

Date de convocation : 28 septembre 2005

Date d'affichage de la convocation : 28 septembre 2005

Nombre de conseillers en exercice : 30

Nombre de membres présents : 29

N° de l'ordre du jour :

2005-10-06 Avenant n° 3 au lot n°1 du marché de collecte et de conteneurisation des ordures ménagères sur la commune de Bièvres avec la société NICOLLIN

- M. LASSERRE, rapporteur donne lecture de la délibération.

Le lot n°1 du marché de collecte et de conteneurisation des ordures ménagères sur la commune de Bièvres a été signé par la Ville de Bièvres avec la société NICOLLIN le 25 mars 2003. Il a été transféré au Grand Parc le 1^{er} janvier 2004.

L'avenant n°1 à ce marché encadre notamment les prestations de collecte et d'évacuation des déchets végétaux : il prévoit 30 collectes annuelles de ce type de déchets.



Or, après analyse des tonnages collectés, une augmentation du nombre de collecte est nécessaire.

Ainsi, afin d'adapter la fréquence de collecte aux variations saisonnières, il est proposé de réaliser 39 collectes de déchets verts par an : une collecte par mois de décembre à février et une par semaine de mars à novembre.

Le coût de cette prestation s'élève à 438.25 € HT par collecte soit un surcoût de 3 944.25 € HT/an, ce qui représente une augmentation d'environ 2 % du montant total du marché, dont l'estimation s'élève à 160 000 € HT/an.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Le Conseil Communautaire,

1. *approuve les termes de l'avenant n°3 au lot n°1 du marché de collecte et de conteneurisation des ordures ménagères sur la commune de Bièvres avec la société NICOLLIN*
2. *autorise M. le Président ou son représentant à signer l'avenant à intervenir et tout document s'y rapportant*
3. *dit que les dépenses sont inscrites au budget de la communauté de communes du Grand Parc à l'article 611 « Contrats de prestation de service »*

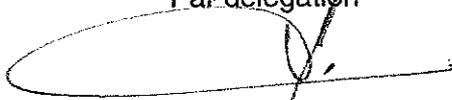
Monsieur le Président soumet la délibération au vote du conseil communautaire.

Nombre de votants : 29

Suffrages exprimés : 30 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Pour le Président,
Par délégation



Pascal GUÉANT
Directeur général des services

PREP 79

12.10.05